



Inscription Vacances de la Toussaint du 19 au 30 Octobre 2026

Cochez l'Accueil de votre enfant (Si scolarisé (Année Scolaire en cours, soit du 1er sept à Fin Août) en Maternel → ALSH Maternel)

☐

ALSH Maternel André Chénier

☐

ALSH Primaire Delpech

Les inscriptions sont à envoyer par courrier, ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Association (Rue Delpech) avec le paiement anticipé

ou à envoyer par email si votre paiement anticipé se fait par virement bancaire (RIB à demander avec l'envoi de vo(s)tre inscription(s))

Attention, les places sont limitées ! Les inscriptions sont confirmées selon l'ordre d'arrivée et nos disponibilités.

AU PLUS TARD LE 1er Octobre 2026

NOM DE L'ENFANT :	_____	PRENOM DE L'ENFANT :	_____	DATE DE NAISSANCE :	____/____/____
ADRESSE :	_____			ECOLE :	_____
					SIGNATURE
N° de telephone du parent :	____/____/____/____				
Adresse mail :	____@_____				

TARIFS sans la restauration		Cat. 1 à 2, inclus	Cat. 3 à 4, inclus	Cat. 5 à 6, inclus	Cat. 7 à 8, inclus	Cat. 9 à 11, inclus	HORS Amiens	Paiement anticipé :
		Se référer à la catégorie indiquée sur la fiche Foyer remise par la Mairie lors de l'inscription de vo(s)tre enfant(s) à la restauration scolaire						(Encaissé début Novembre 2026 si par chèque bancaire)
sans bons loisirs	en journée	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €	(Nombre de jours) X (par le prix de la journée suivant votre catégorie)
	en 1/2 journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	
avec bons loisirs *	en journée	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	11,50 €	je suis catégorie 5, je n'ai pas de bons loisirs et mon enfant vient 3 jours à l'accueil de loisirs : mon paiement anticipé sera de 33€
	en 1/2 journée	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	

*Pour les bénéficiaires des Bons Loisirs, veuillez nous indiquer, votre numéro d'Allocataire :

MERCI

Cocher les journées de présence	oct-26									
	L 19	M 20	Me 21	J 22	V 23	L 26	M 27	Me 28	J 29	V 30
Journée										
 1/2 journée Préciser M (matin) ou AM (après-midi)										
Repas (PAI à préciser)										

Le remboursement ne sera effectué qu'en cas d'absence pour maladie et/ou accident sur présentation d'un justificatif sous 48h.

La directrice ne prendra plus d'inscription dès que l'effectif réglementaire sera atteint

AFIN DE PREPARER AU MIEUX LES VACANCES NOUS VOUS DEMANDONS DE COMPLETER CETTE FICHE D'INSCRIPTION AVEC SOIN ET D'Y JOINDRE VOTRE REGLEMENT, EN CAS D'INSCRIPTION INCOMPLETE, VOTRE ENFANT NE SERAIT PAS PRIORITAIRE - MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION -